

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 27 septembre 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**10 OCT. 2023**  
transmis en Sous-Préfecture le  
**06 OCT. 2023**  
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

  
Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, M. LEPUT,  
Mme SERIEYS, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-  
AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, M. FRANÇOIS,  
M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS,  
Mme THEBAUD, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme BERNARD  
M. LELUBRE, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES  
M. BIZET, pouvoir remis à Mme THEBAUD  
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents : M. BESETTES

Secrétaire de séance : Mme DESFORGES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29  
juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 22 heures 25.

N° 23-6-14

OBJET**REVERSEMENT DES RECETTES DE LA PISCINE DANS LE CADRE DU  
TELETHON 2023**

M. FOURNIER présente le programme du Téléthon 2023 qui aura lieu le samedi 9  
décembre 2023.

Diverses animations se dérouleront principalement le samedi 9 décembre 2023 dans  
les gymnases et à la piscine.

Ensemble, clubs sportifs, associations, services municipaux, entreprises et  
établissements scolaires relèveront des défis tout au long de cette journée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal qu'un tarif unique exceptionnel  
d'entrée soit appliqué cette journée et que les recettes de la piscine du samedi 9  
décembre 2023 soient reversées au profit du Téléthon.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231004-23-6-14-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2023  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Ainsi, M. FOURNIER propose que pour le samedi 9 décembre 2023 :

- Les droits d'entrée soient de 3 €, quelle que soit la catégorie ;
- Les accès gratuits soient suspendus et que tous les usagers s'acquittent du tarif de 3 € ;
- Les cartes de 10 entrées ne pourront être ni utilisées, ni achetées.

	Samedi 9 décembre 2023
Entrée enfant (de 3 à 17 ans) et entrée à tarif réduit Enfants de moins de 3 ans Personnel communal Adhérents d'Activ' Jeunes	3,00 €
Entrée adulte	3,00 €

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale du 25/09/2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE que les recettes du samedi 9 décembre 2023 de la piscine municipale seront reversées au profit d'AFM Téléthon,

APPROUVE la tarification de la piscine municipale pour le samedi 9 décembre 2023 comme suit :

- Les droits d'entrée seront de 3 €, quelle que soit la catégorie ;
- Les accès gratuits seront suspendus et tous les usagers s'acquitteront du tarif de 3 € ;
- Les cartes de 10 entrées ne seront ni vendues ni acceptées.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD